

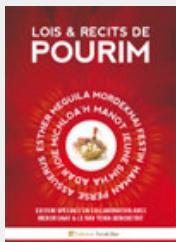


## Traité Chévi'it

### Michna 3 - Chapitre 2

מסקלין עד ראש השנה; מקרסמיין מזרדין ומפסליין, עד ראש השנה. רבי יהושע אומר, צירודה וכפיסולה של חמישית, כר של ששית. רבי שמעון אומר, כל זמן שאינו רשאי בעבודת האילן, רשאי אני בפיסולו.

Il est permis d'enlever les pierres des champs jusqu'à Roch Hachana. On peut enlever les branches sèches, tailler les branches [humides] et les émonder jusqu'à Roch Hachana. Rabbi Yehochoua dit : comme la taille et l'émondage de la cinquième année ainsi se fait celle de la sixième année. Rabbi Chim'on dit : aussi longtemps que je suis autorisé à faire les travaux de l'arbre, je suis autorisé à l'émonder.



### Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégoula d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)